



Compte rendu de l'Entretien d'Europartenaies avec Gilles de Kerchove:

Intervention de Gilles de Kerchove:

Gilles de Kerchove introduit son propos en commençant par établir le plan qui suivra durant son intervention. Il décide d'aborder trois points.

- I. La menace terroriste dans ses grandes lignes.
- II. La manière dont l'UE s'est saisit de ces sujets et l'évolution de l'action publique de l'UE dans ce domaine.
- III. Les 4 défis, auxquels lui-même a été confronté et qui reste des défis très actuels:
 - A. Celui de l'accès aux données
 - B. Celui de la prévention de la radicalisation
 - C. Celui de l'attaque des technologies destructives sur la sécurité intérieure
 - D. Celui sur le volet extérieur

I: La menace terroriste:

G. De Kerchove constate que la menace terroriste a évolué. Elle est devenue plus complexe et plus diverse qu'elle ne l'était au lendemain du 11 septembre. Elle reste dominée par la menace de type djihadiste, extrémiste islamiste mais elle a changé, elle est essentiellement endogène: Daech n'est plus aujourd'hui capable de projeter des tueurs comme il l'a fait au Bataclan ou à Bruxelles, ce sont dorénavant surtout des individus qui vivent et qui se sont radicaliser chez nous, qui n'ont pas nécessairement voyager au Shâm en Syrie et en Irak, qui n'ont pas de lien avec l'organisation. Il reprend l'expression de Gilles Kepel qui qualifie ce phénomène de "terrorisme d'atmosphère".

Gilles de Kerchove mentionne ensuite une étude réalisée dans Le Monde du 20 décembre 2021 de Xavier Crettiez¹ avec d'autres experts sur l'étude du profil des personnes incarcérées en France. Selon lui cette étude permet au fond d'identifier les facteurs les plus prévalants des profils et au fond aussi de contester certaines idées préconçues qu'on peut avoir sur le profil de ces personnes. Il retient l'importance de la précarité économique, les addictions (au sexe, à l'alcool), le rôle des mères, le faible niveau d'éducation et le choc moral qu'il soit virtuel ou pas, une sorte de rupture, d'indignation opérée sur les réseaux sociaux ou des ruptures de vie, des ruptures amoureuses etc. En revanche l'instabilité familiale, les troubles psychiatriques, le passé criminel, le parcours migratoire et le rôle de la famille semblent être moins prévalants que les éléments indiqués.

Il rappelle ensuite que Daech n'a pas disparu malgré le fait que le califat physique ait été détruit par la coalition internationale en mars 2019 à Baghouz. L'organisation reste résiliente, elle est encore extrêmement active en Syrie et en Irak. Ils ont eu le temps d'investir dans l'économie réelle notamment on parle beaucoup de l'immobilier à Istanbul et des fermes en Irak et un peu en Syrie. Ils ont toujours un califat virtuel bien qu'il soit moins actif qu'auparavant mais néanmoins avec beaucoup de relais ils restent actifs. Et ils ont un réseau de franchise et de groupe d'affiliés dans une multitude de pays. En Turquie, je pense qu'il y a beaucoup plus de djihadistes, d'anciens combattants de Daech qui sont cachés qu'on ne le pense, mais aussi en Afghanistan, en Libye, au Sahel, au Sinai, et bien entendu en Afrique de l'ouest où l'on constate notamment une africanisation du djihad avec des groupes qui se revendiquent de Daech comme au Congo ou en Mozambique.

Pendant toutes ces années on a eu tendance un peu à moins regarder le développement d'Al Qaïda mais Al Qaïda en a profité là aussi pendant toutes ces années pour développer ses filiales et ses franchises. Il y en a une très importante au Nord Ouest de la Syrie, un peu en Afghanistan, au Yemen, Nigeria et Somali.

À côté de ce terrorisme d'origine islamiste-extrémiste, on voit croître et revenir un terrorisme d'extrême droite et d'ultra droite. Ce phénomène n'est pas présent dans tous les Etats membres, mais surtout dans les pays Scandinaves, en Allemagne, le RU et un petit peu en France mais surtout aux États-Unis (E-U) où c'est devenu le sujet de préoccupation numéro 1. Gilles de Kerchove précise que ce phénomène est d'abord de plus en plus connecté et connecté entre les deux rives de l'atlantique. C'est un mouvement constitué de groupe d'individus qui ont des motivations très diverses: on a des nationalistes, des skinheads, des ultra nationalistes, des néo-nazis, des hooligans, des néo-fasciste, des identitaires. Cependant, de plus en plus ils se regroupent autour de l'idée du « Grand remplacement » développer par Renaud Camus, de génocide blanc

¹ https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/12/29/djihadisme-en-france-deux-tiers-des-condamnes-pour-terrorisme-ont-vecu-un-choc-moral-virtuel_6107570_3224.html

Gille de Kerchove poursuit son propos en s'intéressant aux conséquences de deux phénomènes récents: d'une part la crise sanitaire et d'autre part le retrait d'Afghanistan.

A. La crise sanitaire:

Gilles de Kerchove avait fait au début du confinement une petite note d'analyse pour essayer d'identifier les risques potentiels du confinement et de la crise sanitaire. Beaucoup d'éléments ne se sont pas matérialisés: on ne peut pas dire qu'on ait vu en Europe une augmentation du nombre d'attentats terroristes significative liée à la crise sanitaire, il n'y a pas eu non plus d'attaque contre les centres de vaccination ou des hôpitaux ou encore il n'y pas eu de recherche de moyens de confectionner des virus dans une sorte de bioterrorisme ou prolifération du virus dans les camps et dans les lieux de détention dans le Nord Est de la Syrie contrôlés par les kurdes, ce qui aurait conduit à des révoltes et sans doute à beaucoup de fuite des prisons. Il n'a pas constaté non plus de recul de l'attention politique en France et dans l'Union européenne.

En revanche, on observe une augmentation des personnes qui se radicalisent parce qu'ils passent beaucoup de temps sur internet. Il y a un effet de l'isolement. De plus, aux E-U ça c'est assez net, alors que pendant 20 ans le terrorisme était le sujet n°1, on peut dire aujourd'hui que la rivalité entre les grandes puissances et singulièrement la Chine a remplacé dans l'agenda politique américain la priorité politique de sécurité.

Ce sont également matérialisés une explosion des discours de haine, d'antisémitisme, d'extrême droite violente, de désinformations, de théorie du complot sur internet et ce qui a dopé bien évidemment cet extrémisme violent de droite évoqué plus haut. Ce qui est plus inquiétant selon Gilles de Kerchove c'est la plus grande convergence entre trois types de discours sur internet: le discours terroriste classique (Daech), le discours de haine (racisme, antisémitisme), mais aussi de plus en plus la désinformations par des acteurs non étatiques bien entendu mais aussi par des acteurs étatiques. Inutile de dire que la Russie est un des plus actif notamment pour dénigrer les politiques sanitaires mais on a vu que la Turquie joue un rôle problématique lorsque le président Macron a fait son discours aux Mureaux sur le séparatisme et que le gouvernement a déposé un projet de loi sur le séparatisme, il y a eu une campagne provenant de Turquie. Il est clair que ça peut avoir un effet de radicalisation qui peut se traduire par de la violence terroriste.

Une autre observation est ce que Gilles de Kerchove appelle les nouvelles formes d'extrémismes, la « technophobie ». On a vu des antennes 5G détruites et des entreprises Telecom saccagées. Si ce mouvement devait se développer et s'agréger à d'autres formes d'extrémisme (éco-fascisme, antivax, mouvement d'anarchisme), il n'exclut pas qu'on pourrait voir se développer d'autres formes d'extrémismes qui pourraient se traduire par de la violence. Et puis cinquième observation, c'est l'augmentation de la criminalité informatique. Alors les services de renseignements ne pensent pas qu'il y aurait quelque chose de nouveau qui s'appellerait le cyberterrorisme au sens où on utiliserait internet pour faire des attentats directement.

B. La crise Afghane:

La dernière intervention de Gilles de Kerchove au Conseil des ministres le 31 juillet avait pour thème « *quelles sont les menaces potentielles que ce retrait pourrait susciter?* ». Selon lui, elles ne sont pas actuelles dans le sens où ce sont plutôt des menaces de moyen terme. La première c'est le risque d'infiltration. Si on devait être amené à des flux migratoires comme il y a quelques années et malheureusement la situation catastrophique de l'Afghanistan pourrait y conduire, on est là dans une situation humanitaire catastrophique et on pourrait voir non seulement des afghans d'Afghanistan dans le flux migratoire mais aussi des djihadistes qui se cachent actuellement en Turquie et qui pourraient profiter d'un flux migratoire pour essayer de retourner en Europe.

Le deuxième aspect est que l'Afghanistan ne redevienne un sanctuaire pour des organisations terroristes et notamment pour Al Qaida. L'hypothèse de Gilles de Kerchove est la suivante: Les talibans pourraient faire pressions sur Al Qaida - il y a des grandes proximités entre les deux, des mariages - pour qu'ils ne planifient aucun attentat dans les années à venir ou du moins à court terme. Mais ce délais pourrait permettre à Al Qaida de se renforcer et de reprendre la main sur les franchises et les filiales.

Troisième aspect, non pas anecdotique mais la victoire des Talibans contre le grand "Satan" c'est évidemment un formidable outil de propagande djihadiste dans le monde musulman.

Et enfin, le quatrième aspect, c'est le développement de la criminalité. Les talibans ayant besoin de ressources, vont développer plus encore le trafic de drogues, d'armes, d'antiquités. L'UE a mis en place un plan d'action que le successeur de notre invité d'honneur est en train d'affiner.

II. La manière dont l'UE s'est saisi de ces sujets et l'évolution:

Les premières formes de coopération des ministres de l'Intérieur date de l'attentat contre les athlètes israéliens en 1972 et ils ont mis sur pied la coopération Trevi. La coopération judiciaire, elle a reçu un coup d'accélérateur avec le détournement d'un avion d'AirFrance en 1976, lorsque le président français, Valérie Giscard-D'Estaing a lancé l'idée d'un espace judiciaire européen. Le 11 septembre là aussi a conduit à l'adoption du mandat d'arrêt européen en 2002² et remplace le système d'extradition³. La création d'Eurojust⁴ elle a été décidée à Tampere ainsi que la définition du terrorisme. Madrid en 2004 a conduit à la création de la première stratégie européenne en matière de contre terrorisme ainsi que du poste de coordinateur de lutte contre le terrorisme. Les attentats de Londres, à l'adoption d'une législation sur la rétention des métadonnées permettant aux États membres d'imposer à leurs opérateurs de télécommunication et aux fournisseurs d'accès de conserver les métadonnées pendant une période qui peut aller jusqu'à 2 ans. Qu'est-ce que sont les métadonnées? Ce sont des indications de qui a envoyé un email à qui et à quelle date sans qu'on en retienne le contenu. c'est simplement les éléments de référence de la communication. Ainsi c'est d'abord le contre-terrorisme qui pousse à l'intégration. Cela dit il a fallu attendre Lisbonne pour que la sécurité intérieure et le contre terrorisme en général deviennent des compétences de l'Union. Auparavant, tout ça se faisait sur le modèle intergouvernemental, un modèle qui ne marche pas ou pas suffisamment et pas avec autant de qualités. Donc on a à partir de Lisbonne on a recours à la méthode communautaire pour développer des législations de sécurité intérieure avec tout ce que ça représente.

² « Il s'agit d'une procédure judiciaire et policière simplifiée qui permet à l'autorité judiciaire de l'Etat membre émetteur de se voir remettre un individu présent dans un autre Etat membre pour qu'il soit jugé ou vienne exécuter sa peine. Un mandat émis par une autorité judiciaire d'un pays de l'Union européenne est valable sur l'ensemble du territoire de l'UE. Le mandat d'arrêt européen remplace en cela le système de l'extradition. »

<https://www.touteleurope.eu/societe/qu-est-ce-que-le-mandat-d-arret-europeen/>

³ « Comme le mandat d'arrêt européen, l'extradition est une procédure juridique qui permet à un Etat de livrer l'auteur d'une infraction à l'Etat qui le réclame pour qu'il puisse être jugé ou exécuter sa peine. L'extradition est la plupart du temps régie par une convention d'extradition entre les deux pays concernés. Mais alors que la demande d'extradition est faite sur décision du ministère des Affaires étrangères, le mandat d'arrêt européen est quant à lui une procédure strictement judiciaire. Il supprime en cela les considérations politiques qui peuvent entrer en jeu dans le cas d'une extradition, l'exécution du mandat se limitant à une procédure judiciaire supervisée par l'autorité judiciaire nationale. Autre différence entre les deux procédures : le mandat d'arrêt européen supprime l'interdiction de livrer ses ressortissants nationaux (ce qui est le cas pour l'extradition). Il suppose en effet que la justice des Etats membres fonctionne de manière équivalente et qu'un ressortissant national subira une peine équivalente pour une infraction quel que soit l'Etat dans lequel il est jugé. On parle d'un principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires. Déjà présent en droit civil, il donc est étendu au droit pénal avec le mandat d'arrêt européen. La procédure du mandat d'arrêt européen est également plus rapide. La remise de la personne recherchée doit intervenir en principe dans les 90 jours de la réception de la demande, alors qu'il n'y a pas de délais dans le cadre d'une demande d'extradition. »

<https://www.touteleurope.eu/societe/qu-est-ce-que-le-mandat-d-arret-europeen/>

⁴ L'article 85 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoit qu'Eurojust a pour mission "d'appuyer et de renforcer la coordination et la coopération entre les autorités nationales chargées des enquêtes et des poursuites relatives à la criminalité grave affectant deux ou plusieurs États membres ou exigeant une poursuite sur des bases communes, sur la base des opérations effectuées et des informations fournies par les autorités des États membres et par Europol". Cette unité est composée de procureurs, magistrats ou d'officiers de police des Etats membres de l'Union européenne.

<https://www.touteleurope.eu/societe/qu-est-ce-qu-eurojust/#:~:text=Les%20Etats%20membres%20de%20l,de%20l'environnement%E2%80%A6>

Cela dit même après l'entrée en vigueur de Lisbonne, la Commission est restée extrêmement prudente et modeste. De plus, si on s'attarde au chapitre du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne sur la JAI, certes il y a la méthode communautaire donc c'est un changement radical mais sur le fond il n'y a pratiquement aucun article extrêmement ambitieux. C'est une sorte de consolidation de l'acquis mais ni Europol⁵, ni Eurojust, ne peuvent faire quoique ce soit qui ne soit pas autorisé par les États Membres et donc c'est un contenu assez peu ambitieux, très peu fédéral. D'ailleurs la seule dimension fédérale de ce chapitre c'est la création du parquet européen mais pour la protection des intérêts financiers. Était-il utile de commencer certes par une criminalité problématique mais honnêtement qui n'est pas la plus problématique des criminalités?

Et puis dernier élément, dans le traité, il y a un petit ajout qui a été fait à l'article 4 du TUE à la demande des britanniques. Le premier ministre de l'époque, Tony Blair, avait une série de demandes et il avait menacé de soumettre le traité à référendum et on avait déjà eu l'expérience de la Constitution européenne qui a été bloqué par le référendum en France et aux Pays-Bas et donc personne ne voulait d'un référendum sur le mini traité. Et donc l'exigence était de dire, de rajouter une petite phrase: « les États membres sont les seuls responsables pour la sécurité nationale » et d'autres articles précisaient que les États membres sont les principaux responsables de la sécurité intérieure. Ça a eu un soutien dans la plupart États membres y compris la France. Il y a un débat juridique sur la question de savoir si l'UE a ou n'a pas de compétences en matière de renseignements. Toujours est-il que politiquement, les États-membres ne veulent pas que l'UE ait des compétences en matière de renseignement. Sur le plan politique, je dirai que le vrai basculement a eu lieu après les attentats contre Charlie Hebdo, ce changement d'attitude a été amplifié bien entendu par les attentats du Bataclan et les attentats à Bruxelles. Ça a conduit les chefs de gouvernement à se saisir de cette question de terrorisme de manière qu'on fasse beaucoup plus dans 3 directions: la répression, dans la prévention et de s'engager beaucoup plus avec notre environnement immédiat, notre voisinage du Maroc à la Turquie. Le président de la Commission à l'époque, Junker a lancé un concept, « l'Union pour la sécurité ». C'est un concept auquel il faut donner du contenu mais qui a un potentiel important et qui pourrait unifier les différentes politiques de sécurité intérieure. Il a aussi nommé un commissaire à temps plein sur les questions de terrorisme, Julian King (ancien ambassadeur britannique en France). Malheureusement, la nouvelle Commission n'a pas fait la même chose et c'est toute la DG en charge des questions migratoires et de sécurité intérieure qui s'en occupe. Depuis ces 7 années, la Commission, le Conseil, le Parlement ont beaucoup travaillé à donner de la substance à

⁵ EUROPOL (European Police Office, Office européen de police) est une agence européenne de police spécialisée dans la répression de la criminalité sous toutes ses formes. Créée en 1995, elle facilite l'échange de renseignements entre polices nationales notamment en matière de stupéfiants, de terrorisme, de criminalité internationale et de pédophilie.
<https://www.toutleurope.eu/societe/qu-est-ce-qu-europol-l-office-europeen-de-police/>

cette union pour la sécurité. La Commission a notamment mis sur pied un réseau de sensibilisation à la radicalisation que nous appelons le RAN⁶ qui met en réseau plus de 6000 praticiens de terrain et des enseignants, des psychologues, des travailleurs sociaux, des gardiens de prisons, des spécialistes d'internet pour identifier ce qui marche et ce qui ne marche pas, pour réfléchir et donner des conseils. La France copilote depuis tout récemment le RAN, c'est le CIPDR⁷ qui le fait. A été mis sur pied également un dispositif très intéressant: EU Internet Forum qui est un lieu de partenariat public-privé où les ministres de l'intérieur, la commissaire en charge des questions de sécurité intérieures, Gilles de Kerchove lorsqu'il était en fonction et les patrons des entreprises de la Silicon Valley surtout, ont cherché et cherchent à voir comment on peut réduire l'impact des réseaux sociaux sur la radicalisation. En matière de répression ce qui est intéressant de noter, c'est que depuis l'attentat contre le Bataclan, Europol et Eurojust sont systématiquement impliqués dans toutes les enquêtes et dans toutes les poursuites en matière de terrorisme. Auparavant jamais la police française ou le parquet français anti-terroriste n'aurait confié une affaire à Europol ou Eurojust. C'est dorénavant systématiquement le cas, à la fois par conviction politique et par nécessité. Le Bataclan représentait tellement une quantité de données considérable qu'il fallait avoir le support des grands ordinateurs, des analystes d'Europol. Frontex⁸, autre exemple, jusqu'à Lisbonne pour des raisons juridiques elle ne pouvait pas s'occuper de sécurité. Quand les agents de Frontex recueillaient les données par exemple sur les trafiquants d'être humains, ils ne pouvaient pas les partager avec Europol parce que les questions de migration relevaient du premier pilier c'est-à-dire la matière communautaire et les questions de sécurité restaient dans le champs intergouvernemental. Et donc la grande surprise de Fabrice Leggieri lorsqu'il est devenu directeur de Frontex, c'est qu'on ne s'occupait pas du tout des questions de sécurité et de terrorisme dans son agence. Frontex est aujourd'hui très mobilisé. Pour donner un exemple Frontex va gérer une nouvelle base de données qui s'appelle ETIAS (Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages) qui est destinée à faire une sorte de première analyse de quelqu'un qui vient d'un pays dont les ressortissants ne sont pas soumis à une obligation de VISA et de voir si cette personne ne présente pas un risque, ce qui va amener Frontex à développer des paramètres avec les services de renseignements et de travailler avec Europol à l'établissement d'une liste d'indésirables sur le sol européen.

Quant à la relation avec les pays tiers, Gilles de Kerchove a beaucoup travaillé sur ce sujet, l'objectif est d'établir des partenariats en matière de contre terrorisme avec tous les ministres des pays méditerranéens, s'engager avec les pays du golf beaucoup de plus en plus, travailler aussi à soutenir

⁶ Radicalisation Awareness Network

⁷ COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

⁸ L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes a pour rôle principal d'aider les Etats membres de l'Union européenne et de l'espace Schengen à sécuriser leurs frontières extérieures.

des problèmes dans le Sahel. Et c'est quand il a commencé dans ses fonctions, l'UE ne dépenser 1 € en matière de soutien de capacité des pays tiers. Aujourd'hui on est à peu près à 500 million d'euros.

III. Les 4 défis:

A. Celui de l'accès aux données:

Gilles de Kerchove introduit son propos en précisant qu'au début de ses fonctions l'enjeu était le partage des données entre les différents services. Pour lui ça n'est plus le sujet actuellement. En amont, le sujet c'est la question de la collecte. Et en aval c'est qu'il y a tellement de données qu'on est face à un tsunami de données. Il emploie le néologisme français d' « infobésité », c'est que pour l'analyste ça devient très difficile d'être confronté à autant de data et les gérer.

Alors le premier point, la collecte. Pour Gilles de Kerchove, il faut pouvoir en matière de terrorisme collecter toutes les données patinantes. Et aujourd'hui compte tenu de l'évolution de la société ça mène tout d'abord à de plus en plus collecter des données du secteur privé que ce soit des données financières, de voyage (le fameux PNR (données des dossiers passagers)), des données de télécommunication dont les métadonnées, les données d'interne. Il s'agit aussi de collecter les données collectées par les militaires sur le champ de bataille, qui n'avaient pas vocation à être partagées par la police et qui sont souvent très mal collectées. Mais ça n'est pas simple parce que ce n'est pas le travail des militaires et parce qu'il y a aussi une sur classification secret défense qu'il faut essayer de surmonter.

Alors il y a deux facteurs qui rendent la collecte de données de plus en plus complexe. Le premier facteur, c'est la domination des États-Unis, des Américains, de la Silicon de la vallée, des entreprises des réseaux sociaux américains, qui fait que beaucoup de ces données sont immergées dans des cloud soumis aux exigences de la constitution et des législations américaines comme le Cloud Act⁹.

Le deuxième facteur, ce sont les conséquences des révélations d'Edgar Snowden en 2013. Ça a créé un printemps de la protection des données en Europe, on a eu le RGPD (Règlement général sur la protection des données), la directive sur la protection des données sur le domaine policier mais les institutions à Bruxelles singulièrement le Parlement et la Cour de justice mais aussi EDPS (le

⁹ Le Cloud Act (acronyme de "Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act") est une loi fédérale américaine promulguée le 23 mars 2018. Elle modifie principalement le chapitre 121 du Titre 18 du *United States Code*, dénommé *Stored Communications Act*, en permettant aux forces de l'ordre ou aux agences de renseignement américaines d'obtenir des opérateurs télécoms et des fournisseurs de services de Cloud computing des informations stockées sur leurs serveurs... Que ces données soient situées aux États-Unis ou à l'étranger à partir du moment où la société est américaine ou si la société commerce avec les États-Unis.
<https://www.usine-digitale.fr/article/le-cloud-act-un-texte-securitaire-americain-qui-inquiete.N800995>

protecteur des données européen) a musclé leurs politiques en la matière. Le Parlement européen avait déjà pour habitude d'attaquer les législations européennes tendant à collecter les données. Il y a eu la création d'une commission des libertés publiques qui est très dominée par des personnes extrêmement mobilisées sur la question de la protection des données beaucoup moins sur les questions de sécurité. Selon Gilles de Kerchove cela représente un un frein à l'intégration: la DGSI n'acceptera jamais de faire des pas supplémentaires vers l'UE parce qu'ils ont l'impression de faire face à des parlementaires qui ne s'intéressent qu'à la protection des données et pas à la sécurité. Quant à la CJUE, on a un changement radical de jurisprudence avant les révélations de Snowden et après. On a des arrêts comme Digital Rights Ireland en 2014, Google sur le droit à l'oubli en 2014, les deux arrêts Schrems, le Schrems 1 qui remet en cause le Safe Harbor¹⁰, Tele2 sur la rétention des données, l'avis sur le PNR avec le Canada en 2017, et le Schrems 2 en 2020 qui remet en cause le Privacy Shield¹¹ - la formule améliorée du Safe Harbour adoptée en 2016 suite à l'invalidation de celui-ci en 2015. Le EDPS, le contrôleur à la protection des données, qui est une autorité administrative indépendante européenne, prend des décisions extrêmement dures également. Il il a émis le 3 janvier une injonction à Europol de supprimer immédiatement toutes les données des personnes qui n'ont pas lien avéré avec les activités criminelles alors que selon notre invité d'honneur Europol doit pouvoir conserver pendant une certaine période toutes les data collectées, utiliser des systèmes informatiques pour les gérer. On est confronté à une approche beaucoup trop rigide de la gestion des données par Europol. Ainsi, la première conséquence des révélations de Snowden ça a été la protection des données, le deuxième ça a été le chiffrement. Pour conserver le marché européen, c'est quand même 500 millions d'utilisateurs potentiels, donc ces sociétés ont développé des systèmes de chiffrement extrêmement sophistiqués jusqu'à ce qu'on appelle le chiffrement de point à point, ce qui fait que nos services de renseignement n'ont plus accès aux contenus sauf faille informatique. Mais le problème c'est que si on additionne le refus d'avoir accès aux métadonnées et qu'on a pas accès au contenu, on a plus rien. Alors c'est une très bonne nouvelle pour la sécurité des données mais pas pour la sécurité intérieure.

B. La prévention de la radicalisation

¹⁰ Le « Safe Harbor » est une décision de la Commission européenne, datant de 2000, qui affirme que le transfert de données personnelles d'Europe vers les Etats-Unis est possible car ce pays présente des garanties suffisantes pour la protection de la vie privée. Le Monde, 06 octobre 2015

¹¹ Le Privacy Shield liait les États-Unis à l'Union européenne en vue de simplifier les transferts de données personnelles entre les deux puissances, ce qui a abondamment été commenté. Cette position juridique a été prise en raison de l'atteinte aux droits fondamentaux des citoyens européens : les programmes de surveillance des agences américaines ne laissent aucune possibilité de recours en justice aux citoyens européens qui auraient été « surveillés », Dalloz, 21 octobre 2020

LE premier point sur la prévention de la radicalisation, c'est l'internet. La différence entre Al Qaida et Daech, c'est que Daech a eu un califat physique pendant 2-3 ans et un califat virtuel. On est tous d'accord que l'internet joue un rôle important sinon primordial dans la radicalisation. Et dans l'étude de Xavier Crettiez l'importance de l'internet est soulignée notamment de part ce choc moral qui fait basculer les jeunes dans la violence.

Gilles de Kerchove évoque alors le travail mené durant ses fonctions. Ils ont dans un premier temps commencé à parler aux grandes sociétés d'internet et dans une approche volontaire de partenariat public-privé, ils ont espéré qu'elles prennent elles-mêmes les mesures à travers leurs règles d'utilisateur, leur système d'intelligence artificielle et elles ont fait certains progrès, mais ça n'a pas été assez rapide. Ça a donc conduit les ministres et la Commission à souhaité passer à la voie réglementaire et ça a conduit tout récemment à l'adoption d'un règlement sur le retrait des comptes terroriste en moins d'1h et à la négociation de deux législations extrêmement importante, le DSA (*Digital Services Act*) et le DMA (*Digital Markets Act*) à l'initiative de Thierry Breton. Ils sont deux textes absolument majeurs, de très bonne facture qui vont permettre de faire des progrès mais cela reste limité.

Le DSA ne remet pas en question une règle qui était déjà prévue dans la directive sur le commerce électronique: c'est que les plateformes internet ne sont pas responsables du contenu qu'elle diffuse. Ce qui est une fiction totale parce que non seulement ces sociétés ont accès à nos données et les vendent mais en plus développent des algorithmes de recommandation qui montre bien qu'elles savent exactement quel est votre profil et vos préférences et qui en plus sur la base de ce que leur disent les spécialistes des neurosciences, savent exactement nous donner le contenu qui va nous maintenir le plus longtemps sur ces plateformes. On pourrait dire qu'on peut pas les rendre responsables de tout ce qui passe mais à partir du moment où ils mettent en place des algorithmes qui sont construits pour pousser du contenu problématique, amplifier un problème comme l'a démontré Frances Hogen, cette femme qui a quitté Facebook avec des documents internes, là il est question de responsabilité qui s'impose.

Le deuxième point, c'est la question de l'audit des algorithmes. Dans le RGPD la réglementation prévoit de décentraliser la police de la protection des données et donc ce sont les autorités nationales comme la CNIL qui sont responsables de vérifier l'application du RGPD. Avec comme conséquence comme toutes les sociétés sont localisées en Irlande que c'est l'autorité de protection des données irlandaise qui fait la police de l'internet à la place de tous les autres. Et on a vu par expérience qu'il n'y a pas beaucoup de sanction. Gilles de Kerchove soutient l'idée d'une capacité européenne d'audit.

Le deuxième point que Gilles de Kerchove aborde sur la prévention de la radicalisation, c'est sur la question de l'idéologie. Après plusieurs années, le Conseil a décidé de donner un mandat à la

Commission au service européen d'action extérieure pour négocier avec l'Arabie Saoudite une réduction du volume de prosélytisme wahabite-salafiste en Europe et une cessation des financements extérieurs. Gilles de Kerchove avait également rendu visite plusieurs fois au roi d'Arabie Saoudite et de négocier avec l'entourage du prince héritier MBS pour qu'il fasse en sorte que sur Internet (mais il y a pas que ça, il y a les télévisions satellitaires, les documents qu'on trouve dans les libraires) de retirer tous les documents et le contenu qui fait appel à la violence. Très étonnamment, il a rencontré un accueil capable d'écouter pourquoi parce que ça correspond complètement à la politique suis le prince héritier MBS quelque soit le regard qu'on porte sur la personne il y a une volonté réelle de moderniser le pays. Je pense qu'il y a une fenêtre d'ouverture parce que c'est une première étape parce que l'Arabie Saoudite continue à faire du prosélytisme actif dans les Balkans, le Sahel, j'ai poussé la direction générale du développement à lancer une étude sur la propagation du salafisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel et c'est absolument évident et ça joue un rôle. Alors je ne dis pas que c'est le rôle principal mais c'est un rôle auquel il faut être attentif.

Et puis sur le plan interne, encore plus difficile d'une certaine manière compte tenu de nos constitutions singulièrement en France en raison de la séparation entre l'Eglise et l'Etat, comment est-ce qu'on peu faire pour créer les conditions d'une plus grande diversité dans l'interprétation de l'islam en Europe? De sorte que le marché religieux ne soit pas dominer par un seul acteur qui a bénéficié de millions de financement du golf pendant des années. L'islam a toujours eu une multitude d'interprétation, qu'est-ce-qu'on peut faire pour faire émerger d'autres interprétation sans s'immiscer dans le contenu, ça n'est pas le rôle du gouvernement et c'est contraire à la constitution. Il a donc essayé de construire des idées d'Erasmus entre les professeurs des facultés d'étude islamique. Ça patine un peu partout.

C. Les technologies destructives:

Pour le moment, et fort heureusement les modes opératoires des terroristes sont très peu sophistiqués mais Gilles de Kerchove pense que ça ne restera pas éternellement comme ça en raison d'un double phénomène. Le premier phénomène c'est qu'il y a une accélération des technologies de rupture. Cette accélération s'accompagne aussi d'une démocratisation de l'accès à ces technologies. Si l'on prend la menace: en ce qui concerne l'IA par exemple de faire du cyberhacking. On a donc une amplification des menaces et la création de nouvelles menaces.

Sur l'aspect potentiel c'est clair qu'on a là de nouveaux outils fantastiques pour la sécurité et si on arrive à les développer dans le respect des libertés publiques, ça va améliorer la sécurité voire même la justice. Facebook aujourd'hui, en regardant les messages que vous mettez sur Facebook et les photos que vous mettez sur Instagram, ils sont capables de détecter les gens qui sont sur le point

de commettre un suicide avec une analyse fine au départ un nombre considérable de données pour identifier ce qu'on appelle les signaux faibles. Ça pourrait être intéressant là aussi pour ce qu'on appelle le mécanisme de radicalisation.

Et puis il y a l'effet de transformation. Si on regardez comment on faisait les contrôles aux frontières extérieur il y a 10 ans, il y a 10 ans, c'était un agent lié à la frontière qui regardait votre papier, votre passeport et qui consultait une base de données. Aujourd'hui la frontière commence avant même qu'on ait acheté notre billet d'avion. Par exemple, un ressortissant d'un pays qui n'est pas soumis à une obligation de VISA, va demander son autorisation ETIAS, tout ça va faire l'objet d'analyse par Frontex, puis il va acheter son billet d'avion, et là c'est le PNR qui va être digérer par les systèmes informatiques, puis à l'aéroport il y aura des systèmes de reconnaissance faciale, des système de biométrie etc. Et donc on a dû repenser nos politiques et la même chose va arriver avec le renseignement et la police: cette distinction entre ce qui relève du renseignement et la police, va selon Gilles de Kerchove progressivement s'effacer.

D. Un volet extérieur:

4 points:

- L'africanisation du djihad. Il y a une chose qui a bien été prise en compte dans la nouvelle stratégie de l'UE sur le Sahel et qui était absente de la première, c'est qu'on a pas porté assez d'attention sur la corruption, la gouvernance, et sur la violation des Droits de l'Homme. On a développé les actions sur le terrain pour former la police, les magistrats et militaires mais le gouvernement était extrêmement violent, corrompu, très peu préoccupé par les services publics et la population. Donc effectivement il faut être vigilant sur ce point.
- Le rôle de l'Iran. Pendant les années Trump, on a pas osé parlé à l'Iran de son programme balistique, de son soutien à Assad, la façon dont ils interviennent au Liban, au Yemen, soutiennent les milices chiites en Irak. C'est un facteur qui amplifie le terrorisme.
- Un troisième point qui est encore plus sensible. Est-ce qu'il faut négocier avec les terroristes? Il y a un outil dans notre boîte à outil qu'on n'utilise pas, c'est celui là. Alors négocier avec Daech, évidemment non, avec Al Qaida non plus mais on voit dans le Sahel, des petits groupes qui ont prêté allégeance à Daech mais qui savent à peine ce que c'est Daech. C'est des gens qui faut ramenés dans la communauté démocratique.
- Dernier élément encore plus sensible, c'est l'« héritage du califat », ce sont les centaines de femmes et d'enfants qui sont détenus par les kurdes. En terme de sécurité selon Gilles de Kerchove ça n'est pas la bonne solution de les maintenir là bas car les kurdes ne les détiendront pas éternellement et donc les jeunes adolescents qui reviendront en France il faut s'en occuper.

Gille de Kerchove termine son propos avec cette question, « est-ce que nous sommes en train de remporter cette lutte contre le terrorisme? ». Difficile de répondre à cette question. Si on définit le risque sous une forme d'équation, comme une combinaison de menaces et de vulnérabilités. En terme de menace, non, je ne dirai pas que les choses ce sont améliorées. Au lendemain du 11 septembre, Al Qaida avait quelques centaines de combattants. 20 ans plus tard il y a deux organisations avec au moins 35 000 combattants chacune. Donc en terme quantitatif, on peut difficilement dire qu'on a fait des progrès. En revanche ce qui a fortement changé c'est qu'on a réduit notre vulnérabilité. Avec tout ce que les Etats ont fait, et l'UE, aujourd'hui on le voit en France avec les services de renseignement, ne cesse d'interrompre des projets d'attentats.

Questions/ Réponses:

Jean-Noël Jeanneney:

Jean-NOel Jeanneney commence par poser une question à notre invité sur la limite entre ce que doit-on révéler et que doit-on dissimuler?

Gilles de Kerchove:

Le secret c'est une vraie question. J'ai vécu l'entrée des pays scandinaves au sein de l'UE où il y a une tradition de transparence. J'ai été assez choqué car j'étais de tradition latine, comme vous en France, avec une culture de secret défense où il est très difficile d'avoir accès aux documents sensibles. Cela m'a fait réfléchir et je trouve ça sain. En revanche, la transparence totale n'existe pas. Aux conseils des ministres, si on allume une caméra il ne se passe plus rien, personne souhaite parler. Je pense aussi qu'il faudrait que des membres des services de renseignement puissent parler devant le parlement de façon confidentielle pour que les parlementaires se rendent compte de la réalité de l'exercice et que des législations puissent être prise en matière de PNR, de chiffrement.

Geneviève Bouché:

En Estonie, il y a toutes les données formelles qui sont gérées par des instances institutionnelles et contrôlées démocratiquement et on veille à ce que ces données soient gérées en un seul exemplaire. Les gens qui ont besoin des données peuvent demander à voir des jeux de données mais ils doivent dire ce qu'ils veulent faire et on prévient les individus concernés. L'idée qui est sous-jacente à ça c'est que la donnée est en train de venir au moins aussi importante que la monnaie. Là on franchit une étape extrêmement importante mais qui est d'une ampleur sociétales phénoménal où avec la donnée on va pouvoir faire des choses et des choses qui concerne le bien commun, en particulier la santé, la sécurité de l'espace numérique donc des individus etc. Donc le chantier est juste gigantesque. J'arrive donc à une revendication, je travaille beaucoup sur ces questions là et je trouve que la réflexion n'est pas approfondit et je pense qu'il faut l'approfondir avec des équipes pluridisciplinaires (sociologues, informaticiens, anthropologues, géopoliticiens car il y a des questions culturelles qui rentrent en compte).

Gilles de Kerchove:

Je suis d'accord avec vous et je plaide aussi pour un plus grand investissement en terme de recherche sur les algorithmes. Il est absolument essentiel qu'en tant que pouvoir public de se doter d'une capacité de compréhension de ces technologies. Je partage tout à fait votre préoccupation. Et sur la souveraineté des données, c'est le principe du RGPD mais qui est déjà un peu dépassé car il a été conçu avant l'explosion des réseaux. Les principes sont excellents mais il faut les mettre en oeuvre d'une manière raisonnable. Aujourd'hui nous sommes dans un débat assez manichéen,